

PCAET de la communauté de communes
Réponses aux avis reçus des autorités sur le projet

Le projet de PCAET adopté le a été adressé pour avis aux autorités. Les avis reçus ont été intégrés en synthèse dans ce tableau, et des réponses sont apportées.
 La MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) a été saisie le. Aucun avis n'a été reçu dans les délais impartis.
 La Préfecture de Région a été saisie le ; l'avis a été reçu le
 La Région Grand Est a été saisie le l'avis a été reçu le

MRAE	Préfet	Etape concernée	N°	Extrait de l'avis (synthèse)	Réponse à l'avis
X		Diagnostic	A01	Le diagnostic couvre la plupart des sujets réglementaires mais les données doivent être mises à jour (basées sur l'invent'Air V2020) pour une meilleure pertinence.	La collectivité ne dispose pas des données plus récentes au moment de la validation du PCAET. Cependant, la collectivité s'engage à les actualiser dès que possible pour avoir une donnée de référence au lancement du PCAET en 2027
X		Diagnostic	A01	Les données sur la séquestration de carbone sont présentes, mais le potentiel de développement (par la reforestation, les haies, etc.) pourrait être approfondi.	Le potentiel de développement de la séquestration de carbone est bien présent et détaillé dans le rapport diagnostic en page 41 et 42. Le développement des haies associées aux espaces agricoles a été chiffré de même que la construction bois et l'utilisation de matériaux biosourcés.
X		Diagnostic	A01	L'analyse du potentiel de réduction de la consommation énergétique par secteur (résidentiel, tertiaire, transport) est peu développée.	L'analyse du potentiel de réduction de la consommation énergétique est très détaillé par secteur et pour chaque secteur par type d'action (isolation, régulation, amélioration des process, etc.) dans le rapport diagnostic en page 99 à 111.
X		Diagnostic	A01	Le diagnostic ne présente pas d'analyse spécifique ni de carte des réseaux de distribution d'électricité, de gaz ou de chaleur, et aucune option de développement n'est abordée.	L'analyse des réseaux d'énergie fait l'objet d'un chapitre spécifique en page 24 à 29 du rapport diagnostic.
X		Stratégie	B01	L'estimation du potentiel de développement des énergies renouvelables (EnR) par filière manque de détails sur la méthode d'élaboration, ce qui rend la fiabilité difficile à vérifier.	Le potentiel de développement des énergies renouvelables est largement détaillé pour chaque filière et la méthodologie est présenté en détail en exemple en page 126 pour le photovoltaïque sur les bâtiments existants.
X		Stratégie	B01	Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont fixés à -23 % d'ici 2030 et -50 % d'ici 2050, ce qui est inférieur aux objectifs nationaux et régionaux (SNBC et SRADDET) qui ne sont d'ailleurs pas mentionnés dans le document.	Les émissions de GES sont fortement liées au secteur agricole, plusieurs actions spécifiques ont été retenues mais il n'est pas possible d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux puisque ces actions ont moins d'impact que l'isolation des logements ou la mobilité électrique. Les objectifs de la SNBC sont présentés dans le rapport diagnostic en page 34 et 35, les objectifs du SRADDET en page

MRAE	Préfet	Etape concernée	N°	Extrait de l'avis (synthèse)	Réponse à l'avis
X		Stratégie	B01	Le volet sur le renforcement du stockage de carbone ne contient pas d'objectifs chiffrés ou d'actions détaillées.	Le rapport de diagnostic met en avant l'enjeu fort à limiter l'urbanisation des espaces agricoles. La collectivité a choisi de privilégier la plantation de haies sur les espaces agricoles ce qui permettrait d'augmenter la part de séquestration du CO2 sur le territoire. La construction bois et d'une manière générale l'utilisation de matériaux biosourcés représentent également une source de captation du carbone qui pourrait être renforcée lors de la révision du PCAET ou du bilan à mi-parcours. La collectivité note le besoin d'avoir des objectifs chiffrés pour la prochaine actualisation.
X		Stratégie	B01	La stratégie ne donne pas de détails sur les objectifs ou les actions spécifiques concernant la livraison d'énergie par les réseaux de chaleur.	Il n'y a pas de réseau de chaleur sur le territoire, nous avons détaillé précisément les potentiels dans le rapport diagnostic en page 138. Les élus n'ont pas retenu le développement des réseaux de chaleur pour le territoire, ils ont en revanche insisté sur le bon usage des équipements existants et leur remplacement pour améliorer la qualité de l'air.
X		Stratégie	B01	Il n'y a pas d'objectifs chiffrés ou d'actions détaillées pour les productions biosourcées non alimentaires.	Ce sujet n'a pas été abordé lors de la co-construction du plan d'action. La collectivité note cependant la pertinence de traiter le sujet. Cela pourra être complété lors du bilan à mi-parcours du PCAET.
X		Stratégie	B01	La stratégie ne contient pas de détails sur la coordination des réseaux énergétiques.	Ce n'est pas un enjeu très marqué sur le territoire.
X		Stratégie	B02	La stratégie ne prévoit pas de référence explicite au SRADDET. Cela aurait été pertinent pour situer les objectifs du territoire au regard des ambitions régionales (hormis les EnR).	Les ambitions du SRADDET sont présentées et confrontées aux potentiels du territoire dans le rapport diagnostic en page 9 à 13 pour les différents secteurs et la maîtrise de l'énergie; en page 21 pour confronter le bilan des EnRs avec les objectifs SRADDET, en page 50 pour les polluants atmosphériques.
X		Stratégie	B03	L'ambition de neutralité carbone d'ici 2050 semble compromise au vu des trajectoires projetées, qui sont en deçà des objectifs nationaux et régionaux.	La présence de l'agriculture ne permet pas d'obtenir une neutralité carbone en 2050. Tous les autres secteurs sont fortement décarbonés.
X		Programme d'actions	C01	Le programme d'actions n'aborde pas explicitement la valorisation de l'énergie de récupération, comme celle des centres de données.	Les potentiels de récupération de chaleur ont fait l'objet d'un chapitre très détaillé au même titre que toutes les filières EnRs. Ainsi, en page 150 à 159 du rapport diagnostic, toutes les solutions de récupération de chaleur sont abordées (collecteurs, station d'épuration, industrie, Data center, etc.). Il se trouve que le territoire ne dispose pas de Data center et il n'y a pas de projet en cours. Les seules solutions seraient sur la récupération de chaleur des station d'épuration mais elles sont très éloignées de potentiels consommateurs, sur l'industrie le potentiel reste très faible.
X		Programme d'actions	14	Le programme d'actions ne couvre pas le sujet de la réduction de l'empreinte environnementale du numérique, mais cela pourrait être ajouté lors de l'évaluation à mi-parcours.	Ce sujet n'a pas été abordé lors de la co-construction du plan d'action. La collectivité note cependant l'importance de traiter le sujet. Cela pourra être complété lors du bilan à mi-parcours du PCAET.
X		Programme d'actions	D01	Le programme d'actions aborde la mobilité des voyageurs mais ne mentionne pas la question du fret ou du transport de marchandises.	Ce sujet n'a pas été abordé lors de la co-construction du plan d'action. La collectivité note cependant l'importance de traiter le sujet. Cela pourra être complété lors du bilan à mi-parcours du PCAET.

MRAE	Préfet	Etape concernée	N°	Extrait de l'avis (synthèse)	Réponse à l'avis
X		Programme d'actions	D03	Les objectifs de réduction pour les oxydes d'azote (NO _x) et les composés organiques volatils (COV) sont difficiles à atteindre, et les émissions d'ammoniac (NH ₃) sont en augmentation. Des efforts supplémentaires sont nécessaires.	Les oxydes d'azotes se réduisent plutôt entre 2030 et 2050 avec l'électromobilité et la suppression des véhicules thermiques. Subsiste une fois de plus l'agriculture responsable des émissions d'ammoniac, mais des actions ont été proposées et retenues dans le plan d'action.
X		Programme d'actions	D04	Bien que la question du bâti soit globalement bien traitée, il serait pertinent d'intégrer une action spécifique pour le développement de la filière chanvre sur le territoire.	La collectivité note cette remarque. Le sujet pourra être abordé au cours de la mise en œuvre du PCAET et d'autres actions engagées. Sur la durée de mise en œuvre du PCAET, la collectivité se réserve le droit d'engager d'autres actions complémentaires à celles présentes dans le plan d'action.
X		Programme d'actions	D05	Les actions de décarbonation sont principalement axées sur le secteur agricole, et il n'y a pas de réponse adaptée pour la décarbonation de l'industrie.	L'industrie ne représente que 5% des émissions de GES, un choix a du être opéré par les élus pour être réaliste et ne pas faire croire que le territoire allait pouvoir travailler sur toutes les thématiques (air, énergie, GES) et sur tout les secteurs. Des choix ont été fait pour agir là où il serait possible d'engager des actions avec un maximum d'impact.
X		Programme d'actions	D06	Le programme ne contient pas d'actions concernant la filière du bois-énergie, alors que le diagnostic a identifié un fort potentiel dans ce secteur.	Aucune filière de bois n'existe et le développement d'une telle filière n'est pas prévu à ce jour. Cependant le bois d'œuvre ainsi que le bois énergie sont sollicités par le plan climat pour ses objectifs de transition écologique. Pour ce premier PCAET, la CCKA souhaite sensibiliser et accompagner les habitants dans le changement de leur moyen de chauffage et encourager l'achat de matière locale ou labélisée.